

CONTACT EXPRESS 46

Bulletin de la section du Lot N°4

CAPL DE MUTATIONS

Le SNADGI-CGT souhaite revenir sur la CAPL de mutation afin d'éclaircir quelques points et de répondre au FLASH-INFO de la DSF du 5 juillet 2006.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la décision de ne pas siéger à cette CAPL était motivée par plusieurs faits :

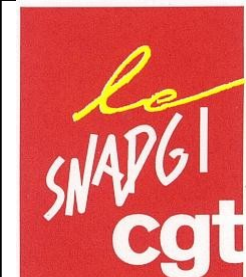
- Le non - respect de la règle de l'ancienneté administrative (un cadre A, vérificateur depuis des années, est affecté en ICE dans «l'intérêt du service » sans discussion préalable avec l'intéressé qui aurait dû obtenir la BDV.)
- Les détachements prononcés
- La «création » de postes à profil par la DSF, laissant ainsi de côté la formation professionnelle
- Le rôle dévolu aux représentants syndicaux dans les CAPL.

En ce qui concerne les décisions prises par le Président de la CAPL pour les affectations hors mouvement, on ne peut que être critique sur certains sujets :

- Absence d'un agent C ALD Cahors dans le tableau d'affectation définitif (pourquoi cet agent n'y figure t'il pas ?)
- Détachement d'un cadre C du SIE au CDI, service dont deux postes sont supprimés et qui aurait très bien pu garder l'agent perdant son poste et qui se retrouve aujourd'hui dans un autre service. Son maintien aurait été une décision logique dès l'instant où il n'avait pu obtenir de poste au mouvement local et qu'il restait un agent ALD pour pourvoir le poste au CDIF.
- Enfin il est regrettable, à l'heure de la communication à tout va, que les agents concernés soient informés d'une manière si impersonnelle (messengerie) et en même temps que l'ensemble de leurs collègues. Les relations humaines à la DGI ont disparu au profit du gain de temps et de la productivité. A force de se focaliser sur l'accueil et la satisfaction du public, nos cadres ignorent la gestion «humaine » des agents.

En conclusion, le SNADGI-CGT du LOT se pose la question de sa présence aux futures CAPL dès l'instant où notre capacité d'action est quasi-nulle face au mur de l'administration locale. Nous ne voulons pas cautionner par notre présence des réformes ou des décisions allant à l'encontre des agents et des règles administratives de gestion du personnel. Les CAPL sont devenues aujourd'hui des chambres d'enregistrement des décisions prises par le directeur répondant aux souhaits de ses chefs de service désirant choisir leurs agents au mépris de toutes les règles.

Pour terminer sur une note plus gaie, le bureau du SNADGI-CGT du LOT souhaite à tous les agents de bonnes vacances bien méritées.

	POUR VOUS DEFENDRE POUR VOUS AIDER N'HESITEZ PLUS Bulletin d'adhésion à nous retourner Nom : Prénom : Service :	
---	---	---